

APPEL D'OFFRES

TRAITEMENT DE L'AIR SALLE DE CONFERENCE

N° avis : TTA-2020

Date de parution de l'avis : lundi 14 décembre 2020

Donneur d'ordre : UES GODF / SOGOFIM – 16 rue Cadet – 75009 PARIS

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Maître d'ouvrage : GODF – Grand Orient de France - 16, rue CADET – 75009 PARIS

Mode de Passation : Marché de travaux de bâtiment - Procédure ouverte

Objet du marché : Traitement d'air – Salle de conférence

Lieu d'exécution : 16, rue Cadet – 75009 PARIS

Modalité d'attribution : Sélection des candidatures sur les garanties techniques et financières ainsi que sur les références professionnelles des candidats et/ou DC6.

Délai d'exécution : **3 mois (juin à aout 2021)**

Renseignements techniques :

François ROBERT / Anthony BRUNET

21 rue du Hanipert – 49124 Saint Barthélémy d'Anjou

Tél : 06.76.97.12.56 ou 02.41.34.97.18

Mail : f.robert@ab-ingenierie.com a.brunet@ab-ingenierie.com

Afin de pouvoir visiter les lieux, les candidats devront s'inscrire préalablement par téléphone

(☎ 06.85.47.59.79 ou 06.37.29.04.57)

pour une visite sur place qui aura lieu (remise des plans sur place) :

→ Le 23 décembre 2020 à 10h

→ Le 6 janvier 2021 à 10h

RV fixé dans le hall au 16 rue Cadet – 75009 Paris

***Date limite de réception des Offres : 26 janvier 2021 à 18h impératif
par courrier exclusivement***

Les candidats devront adresser leur dossier de candidature sous enveloppe cachetée à :

Commission d'Appel d'Offres du Grand Orient de France

16, rue Cadet - 75009 PARIS

Avis TTA-2020 - NE PAS OUVRIR

IMPORTANT - SOUS PEINE D'IRRECEVABILITÉ-
Le dossier de candidature devra comprendre
deux enveloppes cachetées :

Une première enveloppe cachetée dénommée
DOSSIER ADMINISTRATIF REF- TTA-2020 comprenant :

- une lettre de candidature,
- une courte note faisant état de l'expérience de l'entreprise et comprenant les références dans le domaine concerné,
- une attestation sur l'honneur par laquelle le candidat ou le représentant légal de l'entreprise atteste :
 - qu'il n'appartient pas ou qu'il n'a pas appartenu, qu'il ne collabore pas ou n'a pas collaboré, de fait ou de droit, à une association ou à un groupement appelant à la discrimination, à la haine, à la violence envers une personne ou un groupe de personnes en prétextant de leur origine, leur appartenance à une ethnie ou à une religion déterminée et qui propagerait des idées et des théories tendant à justifier ou à encourager cette discrimination, cette haine, cette violence,
 - qu'il n'appartient pas ou qu'il n'a pas appartenu, qu'il ne collabore pas ou qu'il n'a pas collaboré de fait ou de droit à une association ou un groupement conduisant directement ou indirectement à détruire, à déstabiliser ou à aliéner l'être humain.
 - que les dirigeants de la société candidate ne font pas ou n'ont pas fait l'objet de poursuites judiciaires à titre personnel.

Pour les candidats, personnes morales, cette attestation sur l'honneur est signée par leur représentant légal et certifie en outre que toutes les personnes qui seraient appelées à concourir à l'exécution du marché remplissent ces conditions.

- une attestation sur l'honneur par laquelle le candidat ou le représentant légal de l'entreprise atteste :
 - qu'il n'a aucun lien quelconque avec les instances de l'Obédience tels que :
 - pour les personnes physiques, les candidats qui seraient dignitaires en exercice (membres du Conseil de l'Ordre, de l'Instance Nationale de Solidarité Maçonnique, de la Chambre Suprême de Justice Maçonnique) ou descendus de charge depuis moins de trois ans,
 - pour les personnes morales, les candidats dont un dignitaire en exercice ou descendu de charge depuis moins de trois ans aurait une participation, même minoritaire, au sein de l'entreprise,
 - pour les personnes physiques et morales, les candidats présentant un lien familial ou professionnel direct avec un dignitaire en exercice ou descendu de charge depuis moins de trois ans.
 - qu'il n'a aucun lien familial ou professionnel direct avec un membre du personnel du Grand Orient de France ou de ses structures associées.

- La production de sa liasse fiscale pour l'exercice écoulé,
- une déclaration sur l'honneur par laquelle le candidat indique qu'il est en règle avec ses obligations fiscales et sociales et qu'il ne fait l'objet d'aucune procédure de redressement ou de liquidation judiciaire, ou, pour les personnes physiques, de faillite personnelle. Pour les candidats, personne morale, cette déclaration est signée par leur représentant légal.
- Une déclaration sur l'honneur par laquelle le candidat indique qu'il considérera comme strictement confidentiel, et s'interdit de divulguer toute information ou donnée dont il pourra avoir connaissance à l'occasion du présent contrat et lors de sa réalisation ; pour l'application de la présente clause, le prestataire répond de ses salariés comme de lui-même.
- Une attestation par laquelle, dans le cadre de leurs relations contractuelles, les parties s'engagent à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018 (RGPD).
- Une attestation adéquate des administrations compétentes (Trésor Public et URSSAF datant de moins de six mois).
- Les comptes annuels détaillés, avec les annexes et les rapports des Commissaires aux Comptes ou des experts-comptables relatifs aux trois derniers exercices écoulés.
- Attestation sur l'honneur que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales, attestation sur l'honneur qu'il n'a pas fait l'objet d'une condamnation pour infraction au Code du Travail, et notamment les infractions visées aux art.. L324-9, L324-10, 341-6, L125-1, L125-3 (attestation datant de moins de 6 mois)
- Certificat de qualification et attestation d'assurance civile et décennale.
- Références chantiers, d'opérations similaires avec montant des travaux
- Une attestation de fourniture de déclarations sociales émanant de l'organisme de recouvrement des cotisations et des contributions sociales et datant de moins de six mois (article R324-4 1° a).
- Dans le cas où une immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) ou au Répertoire des Métiers (RM) est obligatoire ou lorsque la profession est réglementée, l'un des documents suivants (article R324-4 2°) :
 - Un extrait K ou K bis RCS (délivré par les services du greffe du tribunal du commerce à une date récente)
 - Une carte d'identification justifiant de l'inscription au RM
 - Un devis, un document publicitaire ou une correspondance professionnelle (avec les mentions obligatoires : le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et le numéro d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers ou à une liste ou un tableau d'un ordre professionnel, ou la référence de l'agrément délivré par l'autorité compétente)

- Un récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises (pour les personnes physiques ou morales en cours d'inscription).

**Une deuxième enveloppe cachetée dénommée
OFFRE CHIFFRÉE REF TTA-2020 comprenant :**

- ✓ **L'offre chiffrée TTC** (intégrant une présomption de visite sur place) dans laquelle le candidat répond aux spécifications du cahier des charges joint.

Ne pas envoyer de formulaires DC : il ne s'agit pas d'un marché public.